

PARCOURS DTG ET 3PT - MODULE 2

Ref DTG3PT2 – Version R004

PUBLIC

Dirigeants
Encadrants techniques

Opérateurs :
- Diagnostiqueurs
- Architectes
- Bureaux études
- Thermiciens
- Géomètres



1 jour (7 heures)



**Formation en
visioconférence**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- **Revoir les textes réglementaires** traitant de l'habitat en copropriété
- **Revoir le contenu** et les points de contrôle du DTG/3PT
- **Comprendre** les modes constructifs des logements collectifs
- **Identifier les principaux désordres** en pathologie du bâtiment
- **Réaliser une mission** de Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (3PT) et rédiger son rapport

PROGRAMME

Définitions générales et obligations réglementaires

Matin

- 1 - Rappel de la réglementation et du contenu du DTG
- 2 – Les différents points de contrôle
- 3 – Le Plan Pluriannuel et l'estimation des coûts
- 4 – Rédaction du rapport et restitution à la copropriété

Après midi

- 5- Les principaux désordres en pathologie du bâtiment
- 6 – Chiffrages : évaluation des recommandations travaux
- 7 – Études de cas formateur
- 8 – Études de cas stagiaires et temps d'échanges

FORMATEUR(S)

Formation réalisée par un
Expert, Opérateur DTG/3PT

Liste des formateurs consultable
sur le site internet de l'Académie
MINERVA



LES + DE LA FORMATION



- Formation réalisée par des opérateurs, pour les opérateurs
- Retour d'expériences
- Étude de cas pratiques
- Une expertise au plus proche de la réalité du terrain
- Une vision globale du marché DTG/3PT
- Formation incluant la réalisation d'un cas pratique : réalisation d'un DTG/3PT, restitution du DTG/3PT au donneur d'ordre en vue de l'assemblée générale
- Conseils pédagogiques pour accompagner les syndicats et devenir facilitateur dans la mission de DTG/3PT



PRÉREQUIS

OBLIGATOIRE : Maîtriser la réalisation des DPE à l'immeuble ou d'audits énergétiques

RECOMMANDÉ : BAC+3* en technicité du bâtiment et/ou équivalent.

Attention : Pour l'exercice des missions DTG-3PT, il est nécessaire d'avoir suivi la formation et de disposer d'un Bac +3.

(*Conformément au Décret n°2016-1965 du 28 décembre 2016, nous vous rappelons que seules les personnes titulaires d'un bac +3 dans le domaine des techniques du bâtiment et ayant suivi la formation DTG sont autorisées à exercer la mission DTG).



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Formation interactive, retours d'expériences, réalisation de rapports DTG/3PT, la restitution et le chiffrage d'un DTG/3PT. Accès gratuit à MYDTG (dans le cadre de votre formation).



Validation des acquis par la réalisation d'une évaluation en fin de formation.

NB : Ce programme est indicatif et représente l'ensemble des sujets abordés, en fonction des exigences du groupe de stagiaires, il est susceptible d'être modifié.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Se référer au site www.academie-minerva.fr



MODALITÉS D'INSCRIPTION, TARIFS ET ACCESSIBILITÉ :

Inscription en ligne sur le site internet de l'Académie MINERVA – 650 € HT

Finançable par vos OPCO !

Pour plus de renseignements sur les CGV, l'accessibilité, les délais :
contact@academie-minerva.fr

